

Réf. 19/03/29	Registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 29 mars 2019 à 19h00
----------------------	---

Date de la convocation : le 15 mars 2019

<p><i>Nombre de Membres</i></p> <p>En exercice : 9</p> <p>Présents : 6</p>	<p>Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de <i>Monsieur Joël KELLER, Maire.</i></p> <p>Présents : Jean- Jacques FATOUS, Claudia LEROY, Jean COSTA VIEIRA, Frédéric BRIET, Michel CELLI</p> <p>Absents excusé(es) : Nicolas GARCIA, Laure GORET, Séverine FIALKOWSKI, Joëlle BOUBERT,</p> <p>Secrétaire de séance : Claudia LEROY</p>
--	--

La séance n°190329 est ouverte 19h00

Délibération n°190329-01: Délibération approuvant le compte de gestion

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE :

- D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°190329-02 : Approbation du compte administratif

Sous la présidence de M. Jean-Jacques FATOUS, premier adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	206 599.39 €
Recettes	237 549.56 €

Investissement

Dépenses	21 098.08 €
Recettes	7 202.23 €

Hors de la présence de Monsieur Joël KELLER, Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE :

- D'approuver le compte administratif 2018

Délibération n°190329-03 : Affectation du résultat

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 415 637.60€

Un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
A – Résultat de l'exercice	30 950.17 €
B – Résultat antérieur reporté	384 687.43 €
RESULTAT A AFFECTER	
C = A + B (hors reste à réaliser)	415 637.60 €
D – SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
D – Déficit	13 895.85 €
R – Excédent	0.00 €
E- SOLDE DES RESTE A REALISER	
Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement	0.00 €
Report N-1 : D – 001 ou R – 001	58 404.51 €
F – BESOIN DE FINANCEMENT	0.00 €
AFFECTATION = C	415 637.60 €
G – Affectation en réserve R-1068 en investissement	0.00 €
Affectation complémentaire en réserve	0.00 €
H – Report en fonctionnement R 002	415 637.60 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver l'affectation du résultat

Délibération n°190329-04 : Fiscalité directe locale

Monsieur le Maire indique au conseil municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Après analyse des différents documents financiers, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter taux de ces quatre taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de voter les taux suivants de fiscalité locale pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation 19,62 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 7,90 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 23,67 %
- C.F.E. 18,09 %

Produit fiscal attendu : 65 398.00 €

Délibération n°190329-05 : Budget Primitif

Après lecture des différents articles, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 de la commune équilibré en recettes et dépenses à la somme de 723 337.60 € en section de fonctionnement et à la somme de 493 620.11 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver le budget primitif 2019

Délibération n°190329-06 : Subvention pour la kermesse

L'association des parents d'élèves du R.P.I. sollicite une subvention d'un montant de 300.00€ pour la kermesse des écoles. Cette subvention pourrait être versée à la coopérative scolaire de Champien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'accorder une subvention de 300.00€ pour la kermesse
- De verser les fonds à la coopérative scolaire de Champien

Délibération n°190329-07 : Location de la salle du Puits Carré - Associations

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le tarif pour les locations de salle au bénéfice des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'accorder la location de la salle du Puits Carré aux associations à raison d'une fois par an.
- De porter le tarif à 100.00€ le week-end, 50.00€ la journée, 25.00€ la demi-journée
- L'association devra justifier que la manifestation est à but non lucratif et/ou que les recettes seront intégralement reversées à une cause caritative

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

La séance n°190329 est close

Fin de séance à 21h30

NOMS	PRENOMS	POUVOIR	SIGNATURE
BOUBERT	Joëlle	Claudia LEVERT	
BRIET	Frédéric		
CELLI	Michel		
COSTA VIEIRA	Jean		
FATOUS	Jean-Jacques		
FIALKOWSKI	Séverine		Absent excusé
GARCIA	Nicolas		Absent excusé

GORET	Laure		<i>Démissionnaire</i>
KELLER	Joël		
LEVERT	Claudia		
MICHAELIS	Didier		<i>Démissionnaire</i>
Total des conseillers			11
Conseillers démissionnaires			2
Conseillers en activité			9
Corum nécessaire			6
Effectif présent			6
Effectif absent			3
Nombre de pouvoir			1